

**RUBRIQUE1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: LANGIS
Code du produit	: CA 067 C1109
Type de formulation	: Emulsion pour traitement de semences (ES)
Matière active	: Cyperméthrine
Numéro d'autorisation	: 10205P/B

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal	: Produit phytosanitaire à usage professionnel. Agriculture.
Utilisation de la substance/mélange	: Traitement de graine.

**1.2.2. Usages déconseillés**

Pas d'informations disponibles

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fournisseur :

Chemtura Manufacturing UK Limited  
Tenax Road, Trafford Park  
Manchester, United Kingdom  
M17 1WT  
T. :+44 161 875 3800  
[MSDSRequest@chemtura.com](mailto:MSDSRequest@chemtura.com)

Distributeur :**CERTIS EUROPE**

270 Avenue de Tervueren  
1150 Bruxelles - Belgique  
T + 32 2 331 38 94 - F + 32 2 331 38 60  
[info@certiseurope.be](mailto:info@certiseurope.be) - [www.certiseurope.com](http://www.certiseurope.com)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Num. d'appel d'urgence	: Certis Carechem 24 Numéro multilingue d'urgence 24 heures: +33 (0) 1 7211 0003 Centre Antipoison Belge: +32 (0) 70 245 245
------------------------	---

**RUBRIQUE2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Acute Tox. 4 (Oral)	H302
STOT SE 3	H335
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Pour le texte complet des phrases H et la signification des classes de danger: voir la rubrique 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Mentions de danger (CLP) :

H302 - Nocif en cas d'ingestion.  
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires.  
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) :

P102 - Tenir hors de portée des enfants.  
 P261 - Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.  
 P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
 P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.  
 P301 - EN CAS D'INGESTION:  
 P330 - Rincer la bouche.  
 P391 - Recueillir le produit répandu.  
 P308+P311 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
 P501 - Éliminer le contenu / récipient comme un déchet dangereux.

Phrases EUH :

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.  
 EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

## RUBRIQUE3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable.

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
cyperméthrine	(n° CAS) 52315-07-8 (Numéro CE) 257-842-9 (Numéro index) 607-421-00-4	25 - 50	Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Acute Tox. 4 (Oral), H302 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
éthylène-glycol	(n° CAS) 107-21-1 (Numéro CE) 203-473-3 (Numéro index) 603-027-00-1	< 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302

Textes des phrases H- et EUH: voir rubrique 16

## RUBRIQUE4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Indications générales	: Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Enlever les vêtements et chaussures contaminés. En cas de malaise, consulter un médecin. Si possible lui montrer l'emballage, l'étiquette ou la fiche de données de sécurité.
En cas d'inhalation	: Amener la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin .
En cas de contact avec la peau	: Laver abondamment à l'eau et au savon. Obtenir des soins médicaux, en cas d'irritation.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes, y compris sous les paupières. Enlever les lentilles de contact et continuer de rincer. En cas d'irritation, consulter un ophtalmologiste.
En cas d'ingestion	: Rincer la bouche immédiatement et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sauf avis contraire d'un centre antipoison ou d'un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente ou qui présente des convulsions. Consulter immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: Pas d'information disponible.
Risques	: Pas d'information disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible.

## RUBRIQUE5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Pulvérisation d'eau. Poudre chimique sèche. Mousse.
Moyens d'extinction inappropriés	: Jet d'eau à grand débit.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: En cas de combustion: CO <sub>2</sub> /CO, H <sub>2</sub> O, SO <sub>2</sub> et N <sub>2</sub> /NO <sub>x</sub> seront générés.
-------------------	---

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Combattre le feu en respectant les distances de sécurité et depuis un endroit protégé. Rester en amont des flammes. Ne pas respirer les fumées. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Ne pas déverser les eaux d'extinction dans les ruisseaux, rivières et lacs ou le réseau d'alimentation souterrain. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales. Éloigner les contenants exposés au feu, si cela peut être fait sans risque. Sinon, les refroidir avec de l'eau pulvérisée.
---	---

Protection en cas d'incendie : Porter un équipement de protection complet contre les produits chimiques et résistant au feu.  
Porter un appareil de protection respiratoire isolant autonome.

## RUBRIQUE6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Équipement de protection : Porter un équipement de protection approprié (rubrique 8) : vêtements de protection, gants, un appareil de protection des yeux ou du visage, un appareil respiratoire autonome.

Procédures d'urgence : Évacuer et isoler la zone. Refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées. Éviter la formation de poussières.  
Éviter tout contact direct avec le produit.  
Contenir la matière déversée en l'endiguant ou en l'absorbant de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les égouts, les eaux superficielles et souterraines.

Ne pas rejeter dans la terre et le sous-sol.

Avertir les autorités compétentes en cas de contamination de l'environnement (cours d'eau, sol, canalisations...).

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Éviter la formation de poussières. Les opérations de nettoyage doivent être effectuées avec une protection respiratoire.  
Recueillir le produit déversé avec un balai et une pelle ou de préférence avec un aspirateur. Mettre le tout dans un récipient approprié, fermé et étiqueté pour destruction.  
Utiliser un chiffon humide avec un détergent pour nettoyer le sol et les équipements souillés.  
Éliminer en tant que déchet dangereux, conformément à la réglementation nationale ou locale.  
En cas de déversement important: alerter les autorités.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir les rubriques 7 - 8 - 13.

## RUBRIQUE7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Lire l'étiquette et la FDS avant utilisation.  
Éviter le contact avec les yeux, la peau, le nez et la bouche.  
Porter un équipement de protection individuelle adéquat (cf. rubrique 8).  
Les emballages ouverts doivent être refermés avec précaution et maintenus à l'endroit afin d'empêcher les fuites.  
Veiller à assurer une bonne ventilation/aspiration de la zone de travail.

Mesures d'hygiène : Bien se laver les mains et le visage après chaque manipulation du produit, et systématiquement avant de quitter l'atelier.  
Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver le produit dans son sac d'origine bien fermé, à l'abri de l'humidité.

Conserver sous clef et hors de portée des enfants.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Conserver dans un endroit frais et sec. Veiller à assurer une ventilation adéquate.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Traitement de graine.

## RUBRIQUE8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

éthylène-glycol (107-21-1)	Valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
France	TWA	20 ppm 52 mg/m <sup>3</sup>	2000-06-16	2000/39/EC
France	STEL	40 ppm 104 mg/m <sup>3</sup>	2000-06-16	2000/39/EC
France	CEIL	20 ppm 52 mg/m <sup>3</sup>	2011-11-30	BE OEL

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Des douches oculaires (rinçage-œil) et des douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail.

Une ventilation générale (mécanique) des locaux devrait être satisfaisante afin de maintenir les concentrations de produit dans l'air à un minimum.

Équipement de protection individuelle :



Protection des mains : Porter des gants imperméables, résistants aux produits chimiques en caoutchouc nitrile.

Type des gants : Par exemple, à l'extérieur en caoutchouc nitrile, caoutchouc chloroprène, chlorure de polyvinyle ou autres; à l'intérieur de coton.

Protection des yeux : Des lunettes de sécurité ou un écran facial.

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues, imperméables et résistants aux produits chimiques. Combinaison en coton/polyester (35%/65%), grammage d'au moins 230g/m<sup>2</sup>.

Bottes en PVC ou caoutchouc.

Protection des voies respiratoires : Respirateur avec un filtre à gaz (EN 141)

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation du produit.

Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.

Se laver les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant de manger, boire ou fumer.

Nettoyer régulièrement les équipements, les locaux et les vêtements de travail.

Les tenues de travail doivent rester sur la zone de travail et entreposées séparément des tenues de ville.

## RUBRIQUE9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Couleur : Rouge.

Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 4 - 7
pH solution	: 1 %
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 108 °C
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: > 399 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1.1 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité	: Dispersable.
Coefficient de partage : n-octanol / eau	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 300 - 500 Pa.s 20 °C
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

## 9.2. Autres informations

Pas d'informations disponibles

## RUBRIQUE10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

### 10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

Rayons directs du soleil.

### 10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants.

Acides forts.

Bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>). Oxydes d'azote. Chlorure d'hydrogène. Composés organiques.

## RUBRIQUE11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Nocif par inhalation et par ingestion.

LANGIS	
DL50 orale rat	307,2 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2200 mg/kg

éthylène-glycol (107-21-1)	
DL50 orale rat	4700 mg/kg
DL50 cutanée rat	10670 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non irritant chez le lapin (Non classé)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Irritation légère des yeux chez le lapin.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non sensibilisant pour la peau du cobaye (Non classé)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non disponible.
Cancérogénicité (ingrédient active)	: Non disponible.
Toxicité pour la reproduction (ingrédient active)	: Non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non disponible.
Danger par aspiration	: Non disponible.

## RUBRIQUE12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

LANGIS	
CL50 Poissons	0,0028 mg/l ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> ) / 96h

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations disponibles.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations disponibles.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations disponibles.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations disponibles.

### 12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## RUBRIQUE13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Le produit doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.

Emballage : Réemploi de l'emballage interdit. Bien le vider et l'éliminer via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique.

## RUBRIQUE14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADN / IMDG / ICAO / IATA

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU : UN 3082

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Désignation officielle pour le transport	: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (cyperméthrine)
UN proper shipping name	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (cyperméthrine)
Description document de transport	: UN 3082 MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (cyperméthrine), 9, III

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe de danger	: 9 (Matières et objets dangereux divers)
Étiquettes de danger	: 9

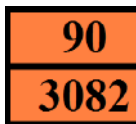
**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage	: III (Matières faiblement dangereuses)
--------------------	---

**14.5. Risques environnementaux**

Dangereux pour l'environnement	: Oui
Polluant marin	: Oui
Étiquettes de danger	:

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur****14.6.1. Transport par voie terrestre**

Code danger (code Kemler)	: 90
Code de classification	: M6
Panneaux orange	: 
Dispositions spéciales	: 274, 335, 601
Catégorie de transport	: 3
Code de restriction concernant les tunnels	: E
Quantités limitées	: 5L
Quantités exceptées	: E1

**14.6.2. Transport maritime**

Numéro EmS	: F-A,S-F
------------	-----------



**14.6.3. Transport aérien**

Pas de dispositions supplémentaires aux sections ci-dessus.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable

**RUBRIQUE15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations EU**

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

**15.1.2. Directives nationales**

Pas d'informations disponibles.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pas d'informations disponibles

**RUBRIQUE16: Autres informations**

Textes des phrases H- et EUH::

Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (orale) Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique catégorie 1
Eye Dam. 1	Graves dommages et / ou irritations oculaires Catégorie 1
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables Catégorie 3
Skin Irrit. 2	corrosion et irritation de la peau Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) Catégorie 3
STOT SE 3	Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) Catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.*